

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Animathèque - Maison des jeunes et de la culture de Sceaux**

Rapporteur : Chantal Brault

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire ainsi que la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Dans le cadre de ces dispositions, des conventions annuelles ont été signées entre la Ville et l'Animathèque MJC suivies de conventions triennales dont la dernière a pris fin en décembre 2017.

Il est donc proposé au conseil municipal de conclure une nouvelle convention d'une durée de trois ans pour la période 2018-2020. En application de cette convention, l'association s'engage à maintenir sa mission d'offre culturelle et de loisirs dans le cadre d'un projet associatif.

L'Animathèque MJC participe à l'animation locale dans le cadre d'une programmation coordonnée par la Ville.

Elle participe au développement et à la diffusion de musiques actuelles et encourage les pratiques amateurs par la gestion des studios de répétition et d'enregistrement dits « La Caisse Claire ».

Pour l'ensemble de ces objectifs, l'association veille à répondre au mieux aux attentes de la population et à favoriser l'émergence de projets d'animation à l'initiative de ses membres.

L'association s'attachera à préserver l'égal accès hommes/femmes quant à l'offre d'activités que l'association propose.

Elle veillera également à respecter le principe de laïcité.

Pour la saison 2016/2017, l'Animathèque MJC a enregistré 1 940 inscriptions. 42 % des adhérents sont âgés de moins de 18 ans et 69 % habitent Sceaux. Elle propose une centaine d'ateliers répartis sur différents créneaux horaires, les plus fréquentés relèvent des secteurs corporel, musical puis d'art du spectacle.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'Animathèque-Maison des jeunes et de la culture de Sceaux pour la période 2018, 2019 et 2020.